



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 décembre 2011

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Délibération n° D20110541

CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU -

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART

URBANISME ET FONCIER

**CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE
PUBLIC**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

En vertu d'un décret du 30 avril 1955, article 33, le service du cadastre est habilité à constater d'office pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toutes natures n'affectant pas la situation juridique des immeubles.

Le service du cadastre a donc classé dans le domaine public les voies ou parties de voies figurant sur le tableau en annexe. Les parcelles concernées et mentionnées dans les documents annexés ne sont plus représentées sur le plan cadastral, mais leur statut juridique étant resté inchangé, elles demeurent dans le domaine privé communal.

Ces voiries étant entretenues par les services communaux, il convient de régulariser leur statut en les incorporant dans le domaine public communal.

Cette procédure ne portant aucunement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies concernées, se trouve en conséquence dispensée d'enquête publique préalable en vertu de la loi n° 205-809 du 20 juillet 2005.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation des rues désignées dans le tableau annexe, au domaine public communal, en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière concernant les voies privées, cette opération ne portant nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies concernées ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 3 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL